

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 avril 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Me Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller Hugo Gendreau

2022-04-120 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2022-04-121 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 14 ET 18 MARS 2022 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2022, et ceux des séances extraordinaires des 14 et 18 mars 2022, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2022 et des séances extraordinaires des 14 et 18 mars 2022.

2022-04-122 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-04)

VILLE DE PINCOURT

- 2022-04-123 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MARS 2022
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mars 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2022-04-124 SUJET : AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE (1) JOURNÉE
D'ACTIVITÉS, LE 13 AOÛT 2022 À L'OCCASION DE LA FÊTE DE
PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU MÊME
JOUR
-
- CONSIDÉRANT que le comité organisateur ainsi que la direction générale prennent soin de planifier les activités, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue d'un (1) jour d'activités, le 13 août 2022 pour la Fête de Pincourt, incluant la Journée des pompiers, et de reconnaître cette dernière comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.
- D'autoriser un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 13 août 2022, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.
- D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques le 13 août 2022.
- D'autoriser la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires le 13 août 2022.
- D'autoriser la fin des activités du samedi 13 août 2022, au parc Bellevue, au plus tard à minuit.
- D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie à présenter une demande de permis de vente et de service de boissons alcooliques à l'occasion de la Journée des pompiers 2022.
- De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.
- 2022-04-125 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI
DE CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN
ÉVALUATION DE LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU DE
LA BAIE DAOUST ET LA POURSUITE DE
L'ÉCHANTILLONNAGE 2022
-
- Considérant la phase exploratoire à l'été 2021 qui a mis en lumière un dépassement des concentrations bactériologiques dans la baie Daoust à Pincourt ;
- Considérant qu'une étude plus poussée est donc nécessaire, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à octroyer un mandat pour l'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau de la baie Daoust et la poursuite de l'échantillonnage 2022 auprès du « Comité ZIP du Haut Saint-Laurent », pour la somme de 8 600,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 02.135.00.411.

2022-04-126 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE SUBVENTION – APPUI AU COMITÉ DU 350^E DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS

Considérant que les festivités du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot auront lieu en 2022 ;

Considérant qu'un comité a été constitué afin d'organiser lesdites festivités du 350^e, et qu'un représentant de chacune des villes de l'île Perrot a été nommé pour y siéger et ainsi contribuer par son expertise à la réussite des festivités ;

Considérant qu'afin de permettre au comité de poursuivre ses efforts et engagements, chacune des villes a accepté d'offrir un soutien financier ;

Considérant que la Ville a participé financièrement avec une subvention initiale de 1 000 \$;

Considérant la lettre d'appui au comité du 350^e de l'île Perrot dans le cadre de l'organisation des festivités dûment signée par les maires des quatre municipalités ;

Considérant que les municipalités souhaitent poursuivre leur appui en temps, services ainsi qu'un soutien financier de l'ordre de 10 000 \$ chacune pour l'année 2021 et accorder une contribution financière de 25 000 \$ chacune pour 2022 ;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47,1) permettent l'octroi d'une aide financière, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la dernière contribution financière pour la somme de 25 000 \$ pour l'année 2022 au Comité du 350^e de l'île Perrot pour les festivités du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot qui auront lieu en 2022.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

2022-04-127 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME DIANE RIOUX – PRÉPOSÉE AUX PRÊTS – SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

VILLE DE PINCOURT

Considérant que madame Diane Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 17 mars 2022, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Diane Rioux, préposée aux prêts à la bibliothèque, un congé sans solde du 1^{er} au 30 juin 2022 inclusivement, selon sa demande déposée.

2022-04-128 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CRÉATION DE L'ÉCHELON 0 À L'ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le dernier échelon de la présente échelle salariale des cadres en vigueur est la Classe 1, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De créer l'échelon Classe 0 à l'échelle salariale des cadres de la Ville de Pincourt, et de modifier l'échelon Classe 1 existant.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et la conseillère, madame Diane Boyer, à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de travail du directeur général, Me Etienne Bergevin Byette.

2022-04-129 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE SUBVENTION – ENTÉRINER LA DÉPENSE DE 5 000 \$ EN APPUI À LA POINTE-DES-GLACES

Considérant que la Ville a reçu une demande d'appui pour l'édition 2022 de la Pointe-des-Glaces de la Société de développement historique de la Pointe-du-Moulin, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense en appui de l'édition 2022 de la Pointe-des-Glaces de la Société de développement historique de la Pointe-du-Moulin pour une somme de 5 000 \$.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

2022-04-130 SUJET : AUTORISATION DE CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES CONCERNANT UN ÉQUIPEMENT DE TAMISAGE ENTRE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET LA VILLE DE PINCOURT

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la Ville de Pincourt désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente relative à la fourniture de services concernant un équipement de tamisage, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la fourniture de services concernant un équipement de tamisage avec la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Que l'entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente.

2022-04-131 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-04-132 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) – AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Considérant que la Commission municipale du Québec a récemment transmis à la Ville de Pincourt la version définitive d'un rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, en vertu de l'article 86.7 d la *Loi sur la Commission municipale* ;

Considérant qu'en vertu de l'article 86.8 de la Loi, ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de la Ville qui suit sa réception, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers récemment transmis par la Commission municipale du Québec (CMQ).

De faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution à la directrice en audit de la CMQ.

2022-04-133 SUJET : CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE – PROJETS DE REDÉVELOPPEMENT

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'article 145.21 (1°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

Considérant l'article 41 (4°) du *Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 784* qui stipule que dans le cas d'un permis de construire relatif à un immeuble faisant l'objet d'un projet de redéveloppement, le propriétaire de l'immeuble au moment de la délivrance du permis a, selon le cas, cédé le terrain ou versé la somme, ou cédé le terrain et versé la somme qu'il doit fournir en compensation selon les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice et trésorière du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à créer une réserve financière en projets de redéveloppement.

D'autoriser cette dernière à verser les fonds de redéveloppement, exigés et reçus, à ladite réserve.

2022-04-134 SUJET : RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS –
ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

Considérant que la Ville de Pincourt a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;

VILLE DE PINCOURT

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Pincourt informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Pincourt demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-04-135 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 54 448,46 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 30 mars 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « *Laboratoire GS Inc.* » : la somme de 2 471,96 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 911** soit imputée au poste 22.300.10.911.

C) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « *GBI experts-conseil Inc.* » : la somme de 1 233,12 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 4 avril 2022.

VILLE DE PINCOURT

- ii. « *Filtrum Inc.* » : les sommes de 167 809,46 \$ et 45 725,68 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 1 et 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 mars 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

2022-04-136 SUJET : GESTION DE LA COMPÉTENCE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Considérant la rencontre de travail à ce sujet tenue le 23 mars 2022 avec la MRC Vaudreuil-Soulanges et les élus de celle-ci ;

Considérant la nécessité pour la MRC Vaudreuil-Soulanges de modifier son *Règlement numéro 188 portant sur la compétence relative au domaine de la gestion des matières résiduelles* ;

Considérant la lettre envoyée par la MRC Vaudreuil-Soulanges le 24 mars 2022 à savoir si la Ville désire que la MRC assure la gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer la volonté de la Ville de Pincourt de conserver la gestion de sa compétence pour la collecte et le transport des matières organiques.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-04-137 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour :

- Le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et regards d'égout par caméra conventionnelle

2022-04-138 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - OCTROI DE CONTRAT POUR LE PAVAGE, LES BORDURES ET L'ÉCLAIRAGE DU CHEMIN POINTE-AUX-RENARDS – PHASE 1 – APPEL D'OFFRES 2022-005

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-005 qui s'est terminé le 11 mars 2022 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité,

VILLE DE PINCOURT

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Roxboro Excavation Inc.	Oui	418 757,78 \$
ALI Excavation Inc.	Oui	436 733,47 \$
Meloche division de Sintra	Oui	453 365,97 \$
Construction Viatek	Oui	467 879,55 \$
EUROVIA Québec Construction Inc.	Oui	501 995,23 \$
Les Entreprises Bucaro Inc.	Oui	667 805,27 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	Oui	676 942,33 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le pavage, les bordures et l'éclairage du chemin Pointe-aux-Renards – Phase 1, auprès de « *ROXBORO EXCAVATION INC.* » pour la somme de 418 757,78 \$.

Que cette dépense en immobilisation financée par les Règlements numéros 854 et 892 soit imputée aux postes 22.400.10.854 et 22.300.10.892.

2022-04-139 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU MURET À L'ENTRÉE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour l'aménagement du muret à l'entrée de la ville, à la firme « *PAYSAGISTE DE CHEZ NOUS* », suivant recherche de prix, pour la somme de 45 679,57 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé « Projets du conseil », soit imputée au poste budgétaire 22.100.10.584.

2022-04-140 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 916 – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE – SHAMROCK ET AUTRES - APPEL D'OFFRES 2022-001

Considérant que le Règlement d'emprunt numéro 916 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2022 pour une somme de 8 660 000 \$;

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-001 qui s'est terminé le 4 avril 2022 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité,

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Gérald Théorêt Inc.	Oui	8 698 987,91 \$
Construction J.P. Roy Inc.	Oui	8 754 796,84 \$
Construction G-NESIS Inc.	Oui	9 393 029,79 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	9 875 194,91 \$

VILLE DE PINCOURT

Uniroc Construction Inc.	Oui	12 125 811,24 \$
--------------------------	-----	------------------

il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réfection des infrastructures de rues Shamrock et autres, auprès de « *GÉRALD THÉORÉT INC.* » pour la somme de 8 698 987,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 916 soit imputée au poste 22.300.10.916.

2022-04-141 **SUJET :** **AUTORISATION DE LA CRÉATION ET DE LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE EN TANT QUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

Considérant que le mandat du comité sera de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre de la Politique de développement social et du Plan d'action 2022-2024, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de suivi pour la Politique de développement social et des engagements de la Ville en tant que Municipalité Amie des Aînés (MADA), lequel sera formé des membres actuels du comité de suivi de la Politique de développement social, comme suit :

Tableau des membres du comité de suivi	
Noms	Rôles
Joanne Déry	Citoyenne, représentante personnes aînées francophones
Anne Coulter	Citoyenne, représentante personnes aînées anglophones
Josée Maltais	Citoyenne, représentante Ville en santé
Philippe Nathan Crisafi	Citoyen, représentant jeunesse
Natasha Simard	Directrice d'Arc-en-ciel, organisme communautaire en santé mentale
Judith Girouard	Directrice du Comité Jeunesse La Presqu'île, organisme communautaire jeunesse
Claudine Girouard-Morel	Conseillère municipale, district 5, Ville de Pincourt
Denise Bergeron	Conseillère municipale, district 2, Ville de Pincourt
Claude Comeau	Maire, Ville de Pincourt
Stéphane Séguin	Directeur adjoint, service d'urgence et de protection incendie
Francis Hamel	Directeur, service des Loisirs et services communautaires
Sabrina Martel	Agente de développement social et communautaire, porteuse du plan d'action

VILLE DE PINCOURT

- 2022-04-142 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 »
-
- Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 » du Ministère de la Culture et des Communications.
- De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.
- 2022-04-143 SUJET : AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue de la « Course Chêne-Bleu » sur le terrain de l'école et sur le réseau routier le jeudi 19 mai 2022, à 9 h 00, selon les trajets déposés.
- D'autoriser, suivant les demandes formulées par l'école Notre-Dame-de-Lorette, la tenue d'un triathlon scolaire, volet local, le lundi 13 juin 2022, de 8 h 30, sur les terrains du parc Olympique et sur le réseau routier, et ce, selon les plans déposés.
- D'autoriser la tournée spectacle MixBus du 350^e de l'île Perrot, le 19 juin 2022, sur le territoire de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.
- D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de la 23^e édition du « Relais pour la vie », sur les terrains du parc Olympique à Pincourt, le 11 juin 2022 de 18h à minuit, et ce, sans l'utilisation du réseau.
- D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.
- 2022-04-144 SUJET : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 2022-2023
-
- Considérant la demande de subvention « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 »
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023* » du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2022-04-145 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, de mobilier urbain pour le parc Bellevue auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 12 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « *Entretien des immeubles et mobilier urbain* », soit imputée au poste budgétaire 22.700.40.047.

2022-04-146 SUJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010 et que le rapport annuel 2021 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt ;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2021 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2021 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

2022-04-147 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PERMIS ET DES ENGAGEMENTS POUR LA VENTE ET LE SERVICE DE BOISSONS ALCOOLIQUES DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS 2022

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les demandes de permis et les engagements requis par la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* afin de pouvoir servir et vendre des boissons alcooliques dans le cadre de la Journée des pompiers 2022.

2022-04-148 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE DE TROIS (3) ANS AVEC RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE POUR UNE SEULE PÉRIODE D'UNE MÊME DURÉE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente de « Services aux sinistrés » d'une durée de trois (3) ans avec renouvellement automatique pour une seule période de même durée entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une somme annuelle par habitant de 17 cents (0,17 \$) pour 2021-2022, une somme annuelle par habitant de 18 cents (0,18 \$) pour 2022-2023 et une somme annuelle par habitant de 18 cents (0,18 \$) pour 2023-2024 selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.230.01.496.

2022-04-149 SUJET : PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PHASE 1 DU PROJET RÉSIDENTIEL AU FAUBOURG DE L'ÎLE

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par « Groupe Farand Inc. », « Corsim » et « Groupe Fahey et Associés » pour la phase 1 du projet résidentiel au Faubourg de l'Île. Cette acceptation comprend toutefois les conditions suivantes :

- Que la toiture sur ce bâtiment soit une « toiture blanche » ;
- Que l'éclairage extérieur, si requis, soit de type « LED » respectant les normes « Dark Sky » ;
- Que la position de l'entrée / sortie du stationnement souterrain soit relocalisée, si possible, de façon à ce que les véhicules sortants ne nuisent pas aux propriétés situées du côté opposé de l'Avenue Joseph-Lafèche.

L'acceptation du PIIA autorise également, par le fait même, le service de l'aménagement du territoire à émettre le permis de lotissement.

VILLE DE PINCOURT

- 2022-04-150 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2022
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission d'administration et de finances
- 7 mars 2022
- Commission de sécurité publique
- 14 mars 2022
- Commission de développement durable
- 14 mars 2022
- Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire
- 21 mars 2022
- Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture
- 31 mars 2022
- 2022-04-151 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
- Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 780-25 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'ajouter la norme applicable à un garage en sous-sol pour les habitations multifamiliales dans les zones C3-01, C3-02 et H1-30, d'ajouter l'application de l'article 226 aux zones C3-01, C1-28 et H1-31 concernant les isophones et de modifier certaines normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres.
- 2022-04-152 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
- Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire ;
- Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 12 avril 2022, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 780-25 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.*

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Qu'une consultation publique sur ce projet de règlement soit tenue le 10 mai 2022.

2022-04-153 SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-24 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, sous le numéro de résolution 2022-03-105 ;

Considérant l'adoption du Premier Projet de règlement 780-24 lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2022-03-107 ;

Considérant la tenue de la consultation écrite du 10 au 25 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Deuxième Projet de *Règlement numéro 780-24 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* de manière à retirer l'application de certaines normes en matière de stationnement dans la zone H3-04, d'imposer des aménagements paysagers pour masquer les espaces de stationnement en cour avant devant un bâtiment et de modifier les exigences d'installation de conteneurs semi-enfouis.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2022-04-154 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 34, de lever la Séance ordinaire du 12 avril 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE